

Proposition de compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2020.

2020-11-05-CR-modifié-Conseil municipal Soyans.docx



Adrien BERTRAND. Abs. Arrivée 19h33. Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS

André CHAUVIN Christian RIGAUD

Emmanuelle FOLCHER Alain SCHOULZ

Anaïs FRAUD, secrétaire de séance. Peter VERBRUGGEN

Christine LAGRANGE. Départ 19h55. Sébastien VITEAU, rédacteur du compte-rendu.

Pascale MATRAS

Ouverture de la séance à 18h30

Mme le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération sur l'achat d'un radar pédagogique. (Point 2 de l'ordre du jour).

Le conseil est d'accord.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du précédent compte-rendu de Conseil.
- 2- Délibérer sur l'achat d'un radar pédagogique
- 3- Projet de cantine à Saoû.
- 4- Classe de découverte Saoû.
- 5- DM en fonctionnement (Agence de l'eau).
- 6- Facturation eau Hélène Buchet.
- 7- Délibération sur le projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels du Roubion, Jabron et leurs affluents.
- 8- Mise en place du télétravail de N.Magnan, devis Crest informatique.
- 9- Déchets de l'ACCA.
- 10- Informations diverses.

1- Approbation du précédent compte-rendu de Conseil.

Adopté à l'unanimité. (10 voix).

2- Délibération sur l'achat d'un radar pédagogique.

1806€ attribués donc devis initial caduque. Nouveau devis 2021.4€ HT par l'entreprise Elancité, pour un radar solaire à l'entrée du village. Enregistrement des données, interrogable à distance par mobile.

Approbation à l'unanimité des 10 voix.

3- Projet de cantine à Saoû.

Réunion mi-octobre avec les six communes concernées, la directrice du SIVOS, et les représentants de la CCVD agriculture/alimentation. Soyans s'était engagé à aider sur le fonctionnement pendant deux ans. Le projet a changé, fourniture des repas personnes âgées, école et micro-crèche. Il manque 70 repas/jour pour viabiliser. Si le SIVOS ne s'engage pas le projet tombe à l'eau. Les 6 communes doivent donner une réponse avant fin novembre pour que Saoû délibère en décembre.

Le prix du repas+transport serait variable en fonction du public visé.

La CCVD avait évoqué lors des précédentes discussions de prendre en charge le coût du transport pour les personnes âgées.

La CCVD investirait dans la construction du bâtiment à Saoû. Le projet reste suspendu à l'accord des communes du SIVOS.

Toutes les écoles n'ont pas les mêmes attentes. C'est une demande des parents qui sont prêts à payer plus cher cette qualité (80% bio et/ou local).

Pour être viable il faudrait fournir 150 repas/jour .Le vote porte sur l'accord au projet seulement si on a la

prévision des 150 repas/jour.

Au vote : 2 abstentions/8 pour.

4-Classe de découverte Saoû.

Cette année 2 classes devaient partir en janvier/février. Le voyage est annulé. Conseil d'école demain soir 6/11.

5-Délibération modificative en fonctionnement (Agence de l'eau).

Jeu d'écritures à la demande de la trésorerie. Il manque 4980€ au compte 701249 chap14 dépenses fonctionnement prendre au 61521 chap11.

Au vote 10/10.

6-Délibération sur la facturation de l'eau d'Hélène Buchet, quartier Deloule.

Courrier sur sa facture d'eau : 285.44€ pour deux mois. C'est la facture qui l'a alertée sur la fuite. La fuite a été réparée en août 2020. Comme le stipule le règlement de l'eau la facture va être recalculée avec la formule : moyenne sur trois ans *2, qui est le maximum facturable. Le calcul va être fait.

Vote : demande acceptée à l'unanimité des 10 voix.

7-Délibération sur le projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels du Roubion, Jabron et leurs affluents.

Les documents ont été envoyés aux concernés, avec une petite erreur de photocopie, les personnes sont venues et on leur a donné le bon document. Mme le Maire contacte la préfecture et demande d'enlever certaines parcelles du projet, AK147/148/149, car ce sont des aires réservées à un élevage et au parcours des volailles qui lui donnent le label bio. La parcelle G246 de la commune qui sert de parking aux estivants et G235/229 deux autres parcelles privées où le stationnement est habituel aussi.

On demande d'enlever les 6 parcelles concernées pour pouvoir délibérer favorablement.

Au vote : 1 abstention et 9 voix pour.

8-Délibération sur la mise en place du télétravail de N.Magnan, devis Crest informatique.

N.Magnan nous a fait passer un certificat du 23/10 remis le 26/10 d'isolement pour raison médicale, pas d'arrêt maladie, donc on a fait le choix du télétravail plutôt que de payer deux personnes, elle a fait un courrier pour demander l'autorisation de travailler chez elle.

Un devis a été fait pour un ordi portable et son installation chez N.Magnan, plus mini imprimante et scanner.

Devis : 1010.50 TTC pour l'ensemble matériel, installation etc.

Au vote : 10 voix /10.

9-Déchets de l'ACCA.

D'habitude les déchets vont aux poubelles ce qui est interdit.

La fédération va grouper plusieurs communes et installer un bac pour rassembler les déchets. Une réunion est prévue le 12/12/20. Le coût sera répercuté à la société de chasse. Le lieu n'est pas défini. C'est pour la saison prochaine.

10-Informations diverses.

-Courrier à faire passer aux propriétaires afin de respecter l'obligation de débroussaillage 50m autour des maisons. ? A faire avant le 15 mai. Nous ferons une distribution boites aux lettres.

-La bibliothèque intercommunale demande un référent à Soyans. Christine Lagrange est d'accord pour le poste.

-Référent COPIL site Natura 2000 Forêt de Saoû. Sébastien Viteau est d'accord.

-Tous les ans la mairie offre une carte cadeau au personnel titulaire, ceux qui arrivent en cours d'année ont plus petite somme.

Environ 400€ de budget total. Le conseil est d'accord.

-Chemin Lantheaume : le chemin qui longe son bâtiment est en fait une parcelle qui sert de pré délimité pour son élevage bio. Il doit respecter ce zonage et donc aucun véhicule ne pourra plus passer. La Mairie se saisit du dossier pour trouver une éventuelle solution de passage, même à pied.

-Campagne rubans blancs. 23/29 novembre. Ils veulent associer les communes. La CCVD est souvent sollicitée pour accueillir des personnes victimes de violences, Matériel fourni par les organisateurs. Et photo du conseil à fournir. La commune de Soyans participe.

-Cérémonie du 11 novembre, elle aura lieu à Soyans au cimetière, sans public, conformément aux textes en vigueur à la suite de la crise COVID-19.

-Pas de repas des anciens, donc possibilité de faire des paniers. Le CCAS propose que la somme habituelle soit dédiée à ça. Mais il y a 34 personnes de plus de 75 ans. (450€). Le CCAS prévoira quelque chose avec ce budget. Voir peut-être les producteurs locaux et l'épicerie de Saoû ?

Un courrier présentera bientôt le CCAS et les actions possibles auprès de habitants.

-Un lampadaire est en panne en face de l'école au-dessus de l'arrêt de car, prévoir le remplacement de l'ampoule par entreprise. (Nacelle).

-Rappel : les feux sont interdits par les particuliers, les agriculteurs peuvent demander une dérogation en Mairie.

Fin du conseil à 20h05.